Mise en ligne le 22 mai 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 21 mai 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Nadège BROUILLET donnant pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Monsieur Bruno MAHE donnant pouvoir à Monsieur Christian REYMOND, Madame Janique FEUVRIER donnant pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Yann DEBERNARDY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, et Madame Agathe PASQUIER donnant pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Karim RHIDOUANI est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-4.1-072

Modification du tableau des effectifs - Ecole municipale de musique et de danse Jean-Pierre Malfait

Monsieur le Maire expose :

Les besoins du service ont été réinterrogés et il apparait nécessaire de pérenniser 3 postes qui avaient été créés en accroissement temporaire d'activité. Il est proposé la création de 3 postes permanents pour assurer les enseignements de percussions, guitare électrique et musiques actuelles, saxophone. Ne connaissant pas à ce jour les profils des candidats retenus il convient d'ouvrir les postes sur 2 grades du cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique comme suit :

Création		Date d'effet
Emploi	Grade	
2 postes à temps non complet à 5h00mn/20h00mn	Assistant enseignement artistique principal 2e classe	01/09/2026
2 postes à temps non complet à 5h00mn/20h00mn	Assistant enseignement artistique principal 1re classe	01/09/2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

1 poste à temps non complet à 10h00mn/20h00mn	Assistant enseignement artistique principal 2e classe	01/09/2026
1 poste à temps non complet à 10h00mn/20h00mn	Assistant enseignement artistique principal 1re classe	01/09/2026

Les besoins du service ont été réinterrogés et il apparait nécessaire de réduire les heures du poste d'enseignement de piano à l'issue du de contrat de l'agent en poste actuellement. Ne connaissant pas à ce jour les profils des candidats retenus il convient d'ouvrir les postes sur 2 grades du cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique comme ci-dessous.

Ce point a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 mai 2026.

Suppression		Création		Date d'effet
Emplois	Grade	Emplois	Grade	
1 emploi à temps complet (20h00/20h00)	Assistant d'enseignement artistique	1 emploi à temps non complet (16h00/20h00)	Assistant d'enseignement artistique principal 2e classe	06/11/2026
		1 emploi à temps non complet (16h00/20h00)	Assistant d'enseignement artistique principal 1re classe	06/11/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

1 voix contre : Florian GRENIER
1 abstention : Agathe PASQUIER ayant donné pouvoir à Benoît LALIRE
27 voix pour

- **Adopte** la création et la suppression des emplois détaillés ci-dessus,
- **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins 22 mai 2026
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)